



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

RAPPORT

Réunion entre le CC EOS et le groupe technique des EOS Dublin 24 avril 2018

Introduction

Heather Hamilton (HH) et Purification Fernandez (PF), toutes deux vice-présidentes du comité exécutif du CC EOS, ont participé au groupe technique des états membres des EOS à titre de représentantes du CC EOS, à Dublin le 24 avril 2018.

Résumé de la réunion

Le président a informé les participants que chaque représentant d'état membre a travaillé à des propositions pour une recommandation commune. Ces propositions nécessitent toujours la discussion et un accord.

Les exemptions faisant l'objet d'une délibération sont les suivantes :

- Survie élevée:
 - Langoustine zone 7, combinée à l'utilisation d'engins hautement sélectifs, grille de tri, cul de chalut
 - Poissons capturés dans des casiers, pièges, nasses
 - Langoustine zone 6
 - Chaluts à panneaux
 - Raies et pocheteaux – tous engins dans les EOS
 - Plie chaluts à panneaux 7d et e, trémails
 - Considération accordée à la survie élevée pour la plie en f et g
- Options de *minimis*, possibles envisagées :
 - de minimis combinée pour le cabillaud, l'aiglefin et le merlan de mer celtique
 - DM espèce unique pour le cabillaud et l'aiglefin en mer celtique
 - Merlan dans les pêcheries de langoustine en mer d'Irlande
 - Aiglefin en mer d'Irlande

Le groupe états membres (GEM) a également étudié les mesures techniques supplémentaires mais il n'y a pas eu d'accord. Les suggestions du CC EOS ont été appréciées.

Le GEM cherchait à incorporer les suggestions du CC relatives à une exemption de survie élevée pour les raies et pocheteaux. En raison du manque de données scientifiques pour toutes les espèces dans chaque pêche dans chaque région, le GEM demandera une exemption temporaire de 3 ans. Le CC pourrait avoir un rôle spécifique dans la déclaration des efforts de l'industrie eu égard à l'amélioration de la sélectivité et de l'évitement et à la complétion des insuffisances de données en matière de survie. En outre, ils espèrent collaborer étroitement avec le CCEOS pour rechercher d'autres mesures de gestion.

Eu égard à l'exemption *de minimis*, le GEM a informé le CC qu'il y a une évaluation de l'exemption *de minimis* combinée pour les gadidés par le CSTEP mais qu'ils n'ont pas encore reçu de réponse. Ils étudient également une exemption *de minimis* à titre de solution pour gérer les prises accessoires pélagiques dans les pêcheries démersales.

Le président a précisé que le GEM partage les frustrations relatives à la difficulté d'atteindre un consensus en matière de solutions permettant de gérer les espèces limitantes, cependant, ils apprécieraient que le CC essaye de trouver une position de compromis. Le président a exprimé la déception eu égard à la position du groupe d'autres intérêts sur l'utilisation des valeurs Fmsy et la suggestion de l'industrie de reporter l'obligation de débarquement.

Le représentant de la CE a souligné le risque associé à l'absence de l'offre d'avis et a remercié le CC pour ses efforts.

Conclusions et actions

Le président a informé les représentants du CC EOS que la prochaine réunion du groupe de haut niveau des EOS aura lieu le 17 mai et que le CC EOS sera invité. Cette réunion vise à se focaliser essentiellement sur une recommandation commune qui serait soumise à la Commission en mai.

L'administration néerlandaise va assurer la présidence du groupe états membres des EOS pour la seconde partie de l'année et a souligné l'importance de collaborer avec le CC EOS pour trouver des solutions visant à résoudre les problèmes de choke résiduels.